

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)

Le partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe vingt-neuf organisations gouvernementales et non gouvernementales*. Il a été créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (SMDD). C'est un partenariat qualifié de type II, c'est-à-dire une « association » conclue à l'amiable et non contraignante de gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile. Le PFBC n'est pas une institution et ne dispose pas de secrétariat.

Le PFBC est un organisme miroir destiné à mettre à exécution le calendrier approuvé au SMDD, il répond également à la déclaration des chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale de Yaoundé (1999) sur la conservation et la gestion durable des forêts. Il a pour principale tâche de coordonner les différents partenaires, sans participer directement à la mise en œuvre ou au financement des programmes et de promouvoir des orientations et des actions validées par les pays bénéficiaires et la COMIFAC.

La première réunion du PFBC s'est tenue à Paris en janvier 2003. Elle a permis aux partenaires de faire un tour d'horizon de leurs activités respectives et d'examiner les étapes futures du Partenariat. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation du PFBC aux Etats-Unis pour une période de deux ans. La seconde réunion du PFBC s'est déroulée à Brazzaville en juin 2004. Elle a porté son attention sur l'examen du Plan de Convergence de la COMIFAC (voir fiche n°10 : le Plan de Convergence) et a engagé une réflexion sur les mécanismes de financement. A l'initiative du facilitateur américain, un site WEB a été mis en place, pour faciliter l'échange d'information entre partenaires, (www.pfbc.org).

Perspectives de la facilitation française (FF).

La France se propose, sur la base des acquis de la facilitation américaine, de donner une impulsion nouvelle au partenariat dont elle prendra la facilitation à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville de février 2005. Tout en restant dans le cadre du PFBC tel qu'il a été conçu à l'origine, elle souhaite renforcer les dynamiques régionales par une présence accrue sur le terrain et assurer un suivi régulier des activités du PFBC.

La facilitation française souhaiterait concentrer ses interventions sur trois axes qui lui paraissent prioritaires pour les deux prochaines années :

- Le renforcement de la concertation régionale à tous les niveaux ;
- La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion durable des forêts ;
- Le renforcement de la gouvernance par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et par la conclusion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) et/ou de l'initiative AFLEG ;

* Liste des membres du PFBC : le Cameroun, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, la République du Gabon, la Guinée Equatoriale, l'Allemagne, l'Afrique du Sud, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, le Japon, l'Union Européenne, les ONG « WCS », « CI », « JGI », « UICN », « WWF », les institutions : « COMIFAC », « FAO », « banque mondiale », « OIBT », « CGIAR-CIFOR », « Smithsonian », et du secteur privé : « society of american foresters », « forest trends », « IFIA ».